

2-27 Contrat de concession pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobilier urbain

Les annexes au contrat de concession de mobilier urbain qui concerne la Ville de Clermont-Ferrand sont consultables auprès du Service des Affaires Institutionnelles du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.